

Recevoir le pardon de Dieu pour la semaine sainte

En ce début du mois d'avril, l'exigence du confinement dans le cadre de la lutte contre le coronavirus ne nous permet pas de nous confesser et de recevoir l'absolution par le ministère des prêtres. Cependant le droit de l'Église catholique a prévu cette situation et, par une note publiée le 20 mars dernier, donne une possibilité de recevoir le pardon de Dieu : « *Lorsque les fidèles se trouvent dans la douloureuse impossibilité de recevoir l'absolution sacramentelle, il faut se rappeler que la contrition parfaite, exprimée par une demande sincère de pardon et accompagnée de la ferme résolution de recourir le plus tôt possible à la confession sacramentelle, obtient le pardon des péchés, même mortels* ».

Voici donc un petit déroulement de la prière que chaque fidèle peut faire, confiné chez lui, pour obtenir le pardon de Dieu :

- Je me tiens devant la croix et je fais lentement le signe de la croix. Je me mets en présence du Seigneur et je lui dis merci pour les grâces reçues.
- Je médite le Psaume 50 : « *Pitié pour moi Seigneur en ta bonté...* »
- Je fais mon examen de conscience et je confesse mes péchés, en silence devant le Seigneur : « *Seigneur je ne peux pas confesser mes péchés dans le sacrement de la réconciliation, mais je le fais devant toi Seigneur...* »
- Si je peux, je me mets à genoux devant la croix et je dis : « *Je confesse à Dieu tout puissant, je reconnais devant mes frères que j'ai péché en pensée, en parole, par action et par omission. Oui, j'ai vraiment péché. C'est pourquoi je supplie la Vierge Marie, les anges et tous les saints de prier pour moi le Seigneur notre Dieu* ».
- Je me relève et je prie avec confiance la prière reçue du Sauveur : « *Notre Père...* »
- Je fais lentement le signe de la croix en remerciant le Seigneur pour le pardon reçu, et je peux chanter ma joie d'être pardonné.
- Comme me le demande le Saint-Père, je prie trois « *Je vous salue Marie* » pour les victimes de l'épidémie, pour celles et ceux qui luttent contre le virus et pour que prenne fin la pandémie.

Chacun peut faire cette démarche personnelle quand il sera prêt et quand il le décidera. Pour notre diocèse d'Aix, je donne rendez-vous aux fidèles qui le désirent, le lundi saint à 18 heures, pour vivre, chacun chez soi mais en communion spirituelle, notre demande de pardon. Je serai à l'oratoire de l'archevêché à cette heure-là, en communion avec tous les pénitents du diocèse.



† Christophe DUFOUR
Archevêque d'Aix et Arles